

## OFFRE D'EMPLOI

Directeur général / Directrice générale

Faire vivre le répertoire symphonique partout et pour tous en Île-de-France et le placer à la portée tous et toutes, telles sont les missions de l'Orchestre national d'Île de France.

Formé de 95 musiciens et musiciennes permanents, l'Orchestre national d'Île-de-France donne chaque saison une centaine de concerts sur tout le territoire et offre ainsi aux franciliens et franciliennes la richesse d'un répertoire couvrant quatre siècles de musique.

L'Orchestre dispose de locaux permanents à la Maison de l'Orchestre à Alfortville et est également accueilli à la Philharmonie de Paris comme orchestre résident. Il dispose également d'un parc instrumental permanent.

L'Orchestre mène une politique artistique ambitieuse et ouverte, nourrie de collaborations régulières avec de nombreux artistes venus d'horizons divers. Il est fréquemment invité à participer à des festivals nationaux et internationaux.

L'Orchestre promeut et soutient la création contemporaine par une politique de commandes musicales. Il accueille des compositeurs et compositrices en résidence tels qu'Anna Clyne, Dai Fujikura ou encore Guillaume Connesson, pour des commandes d'œuvres symphoniques, de spectacles lyriques ou contes musicaux venant enrichir son répertoire.

Il développe également des projets pluridisciplinaires en partenariat ou en coproduction avec d'autres structures de la musique ou des arts de la scène, voire d'autres champs artistiques.

Il soutient également l'émergence, par l'insertion professionnelle de jeunes artistes (ensembles, musiciens, chefs et compositeurs...).

Il contribue à l'accessibilité de tous les publics à la musique à travers une programmation de concerts de tous formats, sur l'ensemble du territoire francilien, et à travers une politique d'éducation artistique et culturelle qui contribue au développement des publics, en particulier avec une attention portée sur les lycéens, sur les publics en situation de précarité, et issus du champ social.

Créé en 1974, l'Orchestre national d'Île-de-France est une association loi 1901, dotée d'un budget de 13 millions d'euros avec 120 salariés dont 95 musiciennes et musiciens permanents et 25 salariées et salariés administratifs et techniques (soit 120 ETP). 83% du budget repose sur la subvention publique dont 78% en provenance de la Région Île-de-France et 22% de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France.

L'activité de l'Orchestre se compose actuellement de :

- une centaine de concert annuels, en formation symphonique complète et en formation « Mozart » dont, selon les saisons, 30% des concerts à Paris et 70% des concerts sur les autres départements de l'Île-de-France ;
- 150 actions éducatives et culturelles par an à destination des scolaires, avec une forte présence dans les lycées d'Île-de-France et des interventions en milieu hospitalier et en milieu pénitencier.
- entre 5 et 10 enregistrements par an, dont au moins 3 bandes originales de films, des disques pour son label (NomadMusic), et d'autres pour différents labels ;

- 2 concours par an en soutien à l'émergence ; un concours de composition et un concours pour le poste de cheffe ou chef assistant ;
- une saison de musique chambre comprenant une trentaine de concerts (dont l'été culturel) ;
- la gestion et le développement du Parc Instrumental et de ses activités (Parc Instrumental de plus de 3000 instruments),
- le développement de la location commerciale du bâtiment et de son Studio.

## Missions

En lien avec ses deux tutelles - Région Île-de-France et Etat-, et sous la responsabilité de la présidente du conseil d'administration, ainsi que du bureau et des membres de ce conseil, le directeur ou la directrice générale exerce les missions suivantes dans toutes leurs dimensions stratégiques, artistiques, culturelles et managériales (conduite des équipes et des projets, pilotage des ressources financières et techniques) :

Le directeur général ou la directrice générale a pour mission principale de proposer au Conseil d'administration la politique générale et artistique de l'association en respectant l'équilibre budgétaire.

Il établit les programmations à mettre en œuvre en liaison avec le directeur musical et le conseiller artistique pour les saisons artistiques à venir dans le calendrier qu'il convient de respecter dans la profession.

Il ou elle rend compte de l'exécution de ses fonctions auprès des instances de l'association et des tutelles.

Il porte la mise en conformité avec le label « orchestre national en région » et dans ce cadre participe activement avec les tutelles à la rédaction de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et de la convention pluriannuelle spécifique entre la Région et l'Orchestre.

Il ou elle exerce particulièrement les missions de direction générale suivantes :

### **1. Définition et mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Orchestre ayant notamment pour objectifs :**

- la diffusion, l'élargissement et le développement du répertoire symphonique sur le territoire d'Île-de-France, avec le développement de la diffusion régionale, et la recherche d'un rayonnement nationale et internationale ainsi qu'une relation privilégiée avec la ville siège Alfortville;

- le développement des actions d'éducation artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire (éducation, médiation, transmission) pour contribuer au développement des publics en prenant en compte l'enjeu majeur de la démocratisation culturelle (inclusion, parité, diversité) ;

- l'émergence artistique, avec une attention particulière à la jeune création et une politique de commande ambitieuse ;

- le développement des partenariats avec les artistes, les lieux culturels et les collectivités franciliens et une inscription dans l'ensemble du paysage artistique et culturel du territoire ;

- le développement de collaborations et de synergies avec les organismes associés de la région dans le champ culturel (FRAC, Chœur régional Vittoria, Domaine de Villarceaux, Maison Cocteau, Commission du Film d'Île-de-France / Film paris Région..)

### **2. Pilotage de la gestion générale de l'établissement (financière, administrative, ressources humaines, bâtiment) :**

- l'encadrement, le management et l'animation de l'équipe.

- l'élaboration et l'exécution du budget (fonctionnement et investissement).

- la gestion administrative et la planification des opérations.

- la recherche de partenariats financiers et le développement de ressources propres, via notamment le mécénat.

- la sécurité des personnes et des bâtiments.

- la mise en œuvre et le suivi d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises - incluant la transition écologique - et la finalisation d'une charte déontologique -incluant la lutte contre les violences et harcèlements à caractères sexuels et sexistes-.

## 2.3

Le directeur ou la directrice générale représente l'Orchestre national d'Île-de-France auprès des partenaires, professionnels et artistes, et a en charge les relations avec les institutions finançant l'Orchestre et celles qui s'associent à ses actions.

Rémunération : selon expérience

## Profil

- titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum ou équivalent ;
- solide expérience dans des fonctions managériales similaires avec des compétences d'animation d'équipe et de dialogue social reconnues ;
- capacité à dialoguer avec les tutelles ;
- capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- très bon sens des relations publiques et partenariales, d'esprit d'initiative, créativité, dynamisme ;
- solide culture générale, connaissances du spectacle vivant, du monde de la musique classique et de son économie, et solides connaissances musicales et musicologiques ;
- maîtrise des politiques culturelles nationales, régionales et locales, et de leurs enjeux (artistiques, démocratiques, culturels et sociaux) ;
- expérience de gestion administrative et budgétaire avérée à la direction d'un établissement
- expérience en gestion d'équipements (sécurité, bâtiment...) ;
- qualités relationnelles, d'écoute et de communication, d'esprit d'équipe, et diplomatique ;
- qualités rédactionnelles et d'expression orale, capacités de convictions ;
- qualités d'organisation et force de propositions d'une vision stratégique à long terme ;
- maîtrise de l'anglais, une troisième langue sera appréciée ;
- permis B requis.

### Contrat :

- Type de contrat : CDI à temps plein
- Prise de poste : le plus tôt possible
- Rémunération selon l'expérience de la ou du candidat.
- Lieux de travail : Orchestre national d'Île de France - 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville et tout autre lieu dans lequel l'Orchestre peut être amené à se produire

### Procédure de sélection en deux temps :

- Pré sélection sur la base du parcours professionnel (curriculum vitae) et d'une lettre de motivation détaillant la conception du poste et les grandes orientations du projet artistique et culturel envisagées. Courrier à adresser à :
  - Madame Florence Portelli, Présidente de l'Orchestre national d'Île-de-France  
**Au plus tard le 28 octobre 2022**  
A l'adresse suivante : [recrutement@orchestre-ile.com](mailto:recrutement@orchestre-ile.com)
- Les candidats présélectionnés devront rédiger un projet d'établissement artistique et culturelle de 5 pages maximum et 10 pages maximum en incluant les annexes

### Calendrier :

- Dépôt des candidatures : 28 octobre
- Résultats pré sélection : 4 novembre
- Remise des projets rédigés : 28 novembre
- Auditions devant le jury : 5 et/ou 6 décembre 2022

**Date de prise de fonction** : le plus tôt possible à partir du 1er janvier 2023

## 3.3